



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Concours « J'imagine demain » 60<sup>e</sup> anniversaire de l'académie de Reims

### 1. Présentation du concours

Le concours « **J'imagine demain** » invite les élèves de l'académie à inventer des solutions concrètes en lien avec les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle comme le changement climatique, l'égalité des genres, la paix, la santé, l'éducation, la réduction des inégalités, etc. Les projets imaginés par les participants devront être réalisables dans leur établissement scolaire.

« **J'imagine demain** » a pour but de sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable et de les rendre localement acteurs du changement. Il contribue à promouvoir leur esprit d'initiative et leur engagement des élèves en faveur d'un monde durable, plus juste et plus inclusif.

Le concours est organisé en collaboration avec les ateliers Canopé de l'académie.

# Les 17 objectifs

- 1

**Eradication de la pauvreté** (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim)
- 2

**Sécurité alimentaire et agriculture durable** (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)
- 3

**Santé et bien-être** (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)
- 4

**Éducation de qualité** (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)
- 5

**Égalité entre les femmes et les hommes** (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)
- 6

**Gestion durable de l'eau pour tous** (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)
- 7

**Energies propres et d'un coût abordable** (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)
- 8

**Travail décent et croissance durable** (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)
- 9

**Infrastructures résilientes et innovation** (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)
- 10

**Réduction des inégalités** (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)
- 11

**Villes et communautés durables** (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)
- 12

**Consommation et production responsables** (Établir des modes de consommation et de production durables)
- 13

**Lutte contre les changements climatiques** (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)
- 14

**Vie aquatique marine** (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)
- 15

**Vie terrestre** (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité)
- 16

**Paix, justice et institutions efficaces** (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous)
- 17

**Partenariats pour la réalisation des objectifs**

## **2. Organisateur**

Inscrit dans le programme du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'académie de Reims, le concours scolaire « **J'imagine demain** » est organisé par le rectorat de Reims, représenté par Monsieur Olivier Brandouy, recteur.

## **3. Objectifs du concours**

Le concours « **J'imagine demain** » contribue à l'éducation au développement durable et à l'éducation à la citoyenneté active. Il favorise l'acquisition de connaissances et de compétences inscrites dans le Socle commun et dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et des lycées. Le concours permet notamment aux élèves de :

- s'approprier les objectifs du développement durable ainsi que leurs enjeux scientifiques, civiques, sociaux et économiques ;
- identifier et concevoir des réponses locales à une ou plusieurs problématiques globales identifiées à l'échelle de leur établissement ;
- s'engager pour agir en citoyen responsable.

En proposant aux élèves de concevoir des projets qui répondent à ces objectifs, le concours vise également à développer leur créativité, leur ouverture sur le monde, leur capacité à collaborer et à communiquer.

## **4. Public scolaire et catégories du concours**

Le concours est ouvert aux écoliers, collégiens et lycéens scolarisés au cours de l'année scolaire 2021-2022 dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie de Reims. La participation au concours est collective : elle concerne une classe entière ou un groupe d'élèves constitué (élèves du CVC ou du CVL par exemple) qui sont désignés sous l'appellation « participants » dans le présent règlement.

Tout au long de la conception du projet, les participants au concours sont accompagnés par un ou plusieurs référents (enseignant ou tout autre membre de la communauté éducative.)

Le concours comporte **deux** catégories :

- Catégorie « **Premier degré** » pour les élèves des écoles maternelle et primaire ;
- Catégorie « **Second degré** » pour les élèves de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (collèges, Segpa, EREA, classes relais) et les élèves des lycées généraux, technologiques et professionnels (y compris les élèves de CAP scolarisés dans un EREA)

Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul projet dans le cadre du concours.

## **5. Inscription au concours**

L'inscription au concours est ouverte jusqu'au **28 janvier 2022**. Le référent adressera le formulaire d'inscription (annexe 1) par courriel à l'adresse [60ans@ac-reims.fr](mailto:60ans@ac-reims.fr)

## **6. Modalités de participation**

Pour chaque catégorie, le concours se déroule en deux temps :

### 1. Phase départementale de présélection : le projet

Les participants présenteront, sous la forme de leur choix (vidéo, dossier, diaporama, panneaux...), le projet de développement durable qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans leur établissement ou dans son environnement proche. La solution présentée devra contribuer à la réalisation d'au moins deux objectifs du développement durable définis par l'ONU. Le projet pourra être élaboré avec l'aide d'un partenaire (association, collectivité...).

La production rendra compte de la démarche utilisée pour élaborer le projet (questionnement préalable, diagnostic, pistes d'action possibles, choix de la solution retenue, ...). Elle présentera également la mise en œuvre du projet imaginé (étapes, modalités d'organisation, effets attendus sur le public cible, ...).

Dans chaque département, un projet par catégorie sera sélectionné pour la finale académique.

### **Format et modalité d'envoi des productions**

Selon leur nature, les productions seront transmises à l'organisateur du concours avant le 25 février 2022 par courriel à l'adresse [60ans@ac-reims.fr](mailto:60ans@ac-reims.fr) ou par courrier à l'adresse postale suivante :

Rectorat de l'académie de Reims  
DAP « 60 ans de l'académie »  
Concours « J'imagine demain »  
1, rue Navier  
51100 Reims

Si les participants choisissent de présenter un fichier vidéo, celui sera enregistré au format .mp4

### **Respect du droit d'auteur pour les fichiers audiovisuels**

Les participants garantissent que la vidéo est une création originale réalisée par leurs soins. Ils s'engagent à respecter la législation concernant les droits patrimoniaux attachés à une œuvre : les élèves certifient qu'ils ne reproduiront pas, même partiellement, des œuvres ou des interprétations protégées au titre du droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur et appartenant à des tiers. L'utilisation d'images et/ou des sons dits « libres de droit » est autorisée.

### **Responsabilité de l'académie de Reims**

L'académie de Reims ne saurait être tenue responsable dans le cas où les envois des vidéos lui parviendraient altérés ou ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté

## 2. Phase académique finale : le grand pitch

Les participants sélectionnés pour la finale académique présenteront leur projet à l'oral devant un jury. En un temps limité (2 minutes **pour les équipes premier degré**, 4 minutes **pour les équipes second degré**), chaque équipe exposera la pertinence et l'originalité du projet imaginé en vue de sa réalisation concrète dans son école, son collège ou son lycée. Afin de convaincre et séduire le jury, les participants pourront prendre appui sur le support de leur choix pour accompagner et illustrer leur argumentaire : diaporama, infographie, maquette, prototype...

A l'issue des auditions, le jury désignera un vainqueur pour chaque catégorie du concours.

## 7. Ressources pédagogiques

En collaboration avec les ateliers Canopé de l'académie, des liens vers des ressources seront mises en ligne afin d'accompagner les participants dans la réalisation de leur projet. Les thèmes de ces documents d'accompagnement sont les suivants : les objectifs du développement durable, la démarche de projet, la réalisation d'une vidéo, l'art du pitch. En outre, un webinaire sera proposé pour accompagner les référents dans la réalisation des projets.

## 8. Critères de sélection

Le jury du concours présélectionnera les projets admis à concourir à la finale académique puis désignera les lauréats selon les critères suivants :

- le projet imaginé contribue à la réalisation d'au moins deux objectifs du développement durable ;
- la solution proposée résulte d'une démarche collective de conception (diagnostic, plan d'action...) ;
- le projet est positif, concret et réalisable ; sa mise en œuvre dans l'établissement est réfléchie ;
- la solution imaginée impacte la communauté scolaire de l'établissement voire son environnement proche (village, quartier...)
- la réalisation du projet implique un ou plusieurs partenaires de l'Ecole (associations, collectivités, entreprises...)
- la solution élaborée est originale voire innovante ;
- les porteurs de projet développent une communication créative et convaincante.

## **9. Calendrier**

- 28 janvier 2022 : date limite d'inscription au concours
- 25 février 2022 : date limite d'envoi des vidéos
- Mars 2022 : jury départemental de présélection
- Juin 2022 : finale académique « Le grand pitch », remise des prix aux lauréats de chaque catégorie.

## **10. Prix et valorisation des projets des lauréats**

Les vidéos de présentation des trois projets sélectionnés pour participer à la finale académique pourront être diffusées sur les sites internet des directions départementales des services de l'Education nationale.

A l'issue de la finale académique, le lauréat de chaque catégorie du concours se verra attribuer une dotation afin de financer la mise en œuvre de son projet dans son établissement scolaire.

<b>Catégorie</b>	<b>Dotation</b>
« Premier degré »	500 €
« Second degré »	500 €

## **11. Modification et acceptation**

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier le règlement au concours, de le reporter ou de l'annuler si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

## **Renseignements :**

Sébastien Thévenot  
Inspecteur de l'Education nationale  
Chargé de mission « 60<sup>e</sup> anniversaire de l'académie de Reims »  
Téléphone : 06.72.06.14.41  
Courriel : 60ans@ac-reims.fr



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
CONCOURS « J'IMAGINE DEMAIN »**

**60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ACADEMIE DE REIMS**

**A renvoyer à [60ans@ac-reims.fr](mailto:60ans@ac-reims.fr) avant le 28 janvier 2022**

**ECOLE OU ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

NOM	
Adresse complète	
Courriel	

**REFERENTS (professeur, CPE...)**

NOM	Prénom	Téléphone
Courriel		
Fonction		

NOM	Prénom	Téléphone
Courriel		
Fonction		

**COMPOSITION DU GROUPE D'ELEVES**

Effectif	
Profil (classe(s), délégués, écodélégués, élus CVC/CVL, club, autre...)	
Niveau(x)	
Liste des participants	Joindre la liste des inscrits au concours (nom, prénom, classe)

Les participants déclarent avoir pris connaissance du règlement du concours « J'imagine demain » pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'académie de Reims.

Les participants s'engagent à adresser avant le 25 février 2022 leur projet (vidéo, dossier, diaporama, panneau(x)...) selon les modalités exposées dans le paragraphe 6 du règlement.